
Métiers
de la Côte-d'Or
Le journal des Artisans de la Côte-d'or
Décembre 2008 • N° 206
Dossier page 14
Se former :
oui, mais pourquoi ?
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Côte-d'Or
Meilleurs
voeux

Vous entrez dans la vie active plus tôt que les autres ?

APPRENTIS

DES AVANTAGES BANCAIRES POUR CEUX QUI TRAVAILLENT ET ÉTUDIENT EN MÊME TEMPS

20€ OFFERTS* ET CONSULTATION GRATUITE** DE VOS COMPTES SUR INTERNET



BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Banque et populaire à la fois.

* À l'ouverture de votre compte.
** Voir conditions en agence. Hors coûts opérateur de connexion.

Editorial

Auto-entrepreneur suite mais certainement pas fin...

L'auto entrepreneur, je vous en parlais dans mon éditorial de juin 2008.
Nos Organisations Professionnelles et notre Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'en sont vivement inquiétées.
Cette possibilité sera néanmoins offerte à partir du 1er janvier 2009. Malgré tous les risques que ce statut peut engendrer, nous avons obtenu que l'exigence de qualification soit la même que pour les artisans et que les obligations d'assurances professionnelles soient respectées.
Enfin, même si l'inscription se fait gratuitement, l'auto-entrepreneur qui exercera un métier artisanal devra passer par le CFE de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Cela permettra à celle-ci d'attirer l'attention sur les points négatifs de ce statut :

- *pas possibilité de récupérer la TVA sur les investissements et les frais de fonctionnement de l'entreprise*
- *risque de ne pas avoir l'ensemble des trimestres validés pour la retraite...*
- *non prise en charge par les organismes de financement de la formation du secteur des métiers pour des stages de perfectionnement et de qualification*

Bien que nous soyons très réservés, vous l'avez compris, sur ce statut, nous appliquerons les textes et procéderons donc à l'enregistrement des déclarations des auto entrepreneurs au CFE. Je demanderai aux agents du CFE-RM de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte d'Or d'être particulièrement vigilants quant au respect des règles d'accès aux professions nécessitant une qualification préalable.

Le contrôle de la qualification interviendra a posteriori et sera effectué par les agents habilités de la concurrence et de la répression des fraudes ou par des officiers de police judiciaire.

Concernant la crise économique que nous traversons, je ne ferai pas de commentaires. Nous sommes assez abreuvés par les analyses des spécialistes qui n'avaient rien vu venir mais qui nous expliquent comment sera le futur.

Le futur c'est trop loin pour que je me prononce mais il faut néanmoins craindre ce premier trimestre 2009 qui sera certainement très difficile. Une seule chose à vous dire si cela devient vraiment très compliqué pour vous : ***NE RESTEZ PAS SEUL...*** *Je vous invite à contacter les services de la CMA 21 (voir l'encart page 4) et même si vous estimez cela nécessaire, je me tiens personnellement à votre disposition pour vous rencontrer (03.80.63.13.46).*
Bon courage à vous tous et bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président, W. FORESTIER

Revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - N° 206

ÉDITEUR
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or
65/69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 63 13 53
Courriel : contact@cma-21.fr
Site internet : www.cma-21.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
M. William Forestier

RÉDACTION
M. Yann Durand • Mme Elise Rousseau-Pizzolo

CONCEPTION, RÉALISATION & PUBLICITÉ
C2T Communication • Tél. : 04 73 39 17 15
15, rue Champvoisin - BP 90124 - 63173 Aubière Cedex

Dépôt légal : 3e trimestre 2008
ISSN 0244-4062 • N° d'impression : 05603
Imprimerie CHIRAT - Qualification Imprim' Vert®



Les textes de cette revue ont été validés par les membres de la Commission Communication de la CMA21 présents lors de la réunion du 02.12.2008 : Maurice Jouvenel, chaudronnier - Patrick Tell, menuisier - Gilbert Tournier, cordonnier, Président de la Commission Communication.

Ont participé à la rédaction :
Sophie Auer, chargée de mission environnement - Odile Bellier, chargée de la formation - Anne Bonne, chef de service Formation Apprentissage Emploi - Pascal Bortot, responsable CEMI - Nelly Coussy, animateur économique - Stéphanie Di Betta, service Formation Apprentissage Emploi - Atika Souidi, assistante aux formalités

Sommaire



Actualités



Dossier



Infos pratiques



Pour vous



Organisations professionnelles



La France, assurant la Présidence de l'Union européenne depuis le 1er juillet dernier, cédera sa place à la République Tchèque le 1er janvier prochain. L'occasion pour Métiers de la Côte-d'Or de revenir sur deux événements phares pour l'artisanat : la 1ère rencontre européenne des apprentis et la conférence européenne de l'artisanat.



12 000 apprentis ont été accueillis à Paris Bercy

L'artisanat au cœur de l'actualité européenne

Alors que l'Europe planche sérieusement sur d'importantes dispositions en faveur des petites entreprises (voir aussi notre précédente édition, n°205 page 6), l'adoption d'une véritable politique de l'artisanat au niveau communautaire est devenue l'un des objectifs prioritaires de l'APCM*. Pour replacer les entreprises artisanales au coeur des préoccupations européennes et obtenir une meilleure prise en compte des intérêts de l'artisanat français et européen, insister sur leurs besoins spécifiques mais aussi démontrer leur importance économique et sociale, l'APCM a participé à l'organisation de deux grands évènements pendant la présidence française européenne.

12 000 jeunes apprentis européens à Paris

Dès l'annonce du gouvernement de faire de la mobilité des apprentis l'une de ses priorités dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, l'APCM et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) sont devenues partenaires de l'organisation de la première rencontre des apprentis européens, qui s'est tenue les 2 et 3 octobre dernier à Paris.
Sur les 12 000 jeunes des 27 pays de l'Union européenne réunis au Palais Omnisport de Bercy le 3 octobre, 3 000 étaient issus de formations aux métiers de l'artisanat, dont 2 500 Français.
Ce rassemblement traduit l'engagement gouvernemental de mettre en valeur l'apprentissage et la mobilité européenne des jeunes engagés dans cette voie de formation. En juillet dernier, Nicolas SARKOZY et José manuel BARROSO, Président de la Commission européenne, ont conjointement fait part de leur intention de créer un programme européen de mobilité de type « Erasmus » pour les apprentis, programme attendu depuis des années par les CMA. Le doublement des crédits alloués à la mobilité des apprentis va dans ce sens.

Laurent WAUQUIEZ, Secrétaire d'Etat à l'Emploi, souhaite que le nombre de bourses accordées aux apprentis dans le cadre de ce programme et estimées aujourd'hui à 2 200, soit multiplié par 2 d'ici 2010.
Alain GRISET, Président de l'APCM et Président de la commission de la formation de

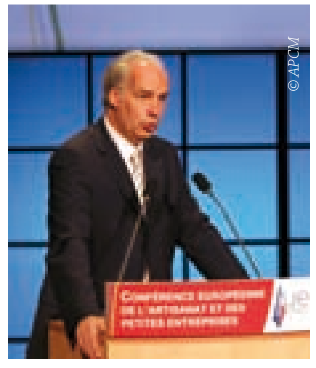


Echange franco-allemand pour les apprentis du CFA La Noue

Depuis plusieurs années, le CFA la Noue travaille à développer la mobilité des apprentis qu'il accueille. Il paraît primordial de permettre aux jeunes d'enrichir à la fois leur savoir-faire professionnel mais plus sûrement encore leur savoir-être de futur salarié ou chef d'entreprise dans l'Espace Européen.
Depuis 4 ans, la section Bac Carrosserie a la chance de pouvoir bénéficier d'un financement du Secrétariat Franco-Allemand pour l'accueil et le déplacement de 12 jeunes pendant 3 semaines. Le partenaire allemand est un CFA situé à Siegburg, qui dépend de la CMA de Bonn.
En plus d'une expérience de vie unique, cet échange donne droit à chacun des participants à la délivrance d'un certificat « EUROPASS Mobilité » qu'ils pourront faire valoir durant toute leur carrière pour justifier de cette mobilité européenne. Au mois d'octobre dernier, le CFA a accueilli les jeunes allemands. Après trois semaines en entreprise, l'échange a pris fin au cours d'une soirée de clôture en présence de William FORESTIER, Président de la CMA21, des représentants allemands de la Chambre de métiers et du syndicat de l'automobile mais aussi des entreprises ayant accueilli les jeunes durant leur séjour. Les jeunes Français partiront quant à eux au mois de mars 2009.



© APCM



© APCM

Les allocutions de MM. Alain GRISET et Jean-Pierre JOUYET

l'UEAPME**, a réuni le 2 octobre dernier cette commission afin d'avancer sur les équivalences des filières et diplômes des métiers de l'artisanat.

Conférence européenne de l'artisanat et des petites entreprises à Tours

A mi-parcours de la présidence française, cette conférence est intervenue au moment où la proposition de Small Business Act pour l'Europe (voir aussi notre précédente édition, n°205 page 6) a offert aux artisans et aux entrepreneurs des perspectives uniques pour faire valoir leurs propositions et leur vision de l'Europe.

« Promouvoir la contribution de l'artisanat et des petites entreprises au développement économique et social de l'Union européenne », tel était le fil conducteur de cette rencontre. Le but était d'approfondir les conclusions de la précédente conférence européenne (Stuttgart, 16-17 avril 2007-voir aussi notre édition de juillet 2007, n°199 page4), notamment sur des sujets aussi variés que les études d'impact, la simplification administrative, la formation et l'apprentissage, l'innovation, la normalisation ou le financement, pour atteindre trois objectifs :

- dresser un bilan d'étape de la mise en oeuvre des conclusions de la conférence européenne de Stuttgart en 2007,
- élaborer une contribution pour optimiser le contenu du Small Business Act pour l'Europe,
- définir des propositions concrètes aux différents échelons de territoire.

Organisée avec le soutien de la Commission européenne les 30 et 31 octobre 2008 au centre international de congrès Vinci de Tours, cette conférence a réuni quelque 350 participants : représentants de l'artisanat et des petites entreprises en Europe, décideurs publics locaux, nationaux et européens, membres des institutions communautaires, du Parlement et du gouvernement français.

Evénement mobilisateur pour l'ensemble du réseau des CMA, cette conférence a notamment été marquée par la présence de Jean-Pierre JOUYET, Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes.

** Assemblée Permanente des Chambres de Métiers*
*** Union Européenne de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises, seule organisation d'employeurs représentant exclusivement l'artisanat et les PME*



Crise financière

Le plan de soutien au financement des PME

Le gouvernement a confirmé que les réseaux bancaires se sont engagés à ne pas stériliser l'accès au crédit des entreprises. A noter aussi le renforcement du système de garantie bancaire et plus précisément celui des fonds propres de la SIAGI dans sa partie crédit mutuel.*

L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) et les CMA appellent les entreprises artisanales à utiliser le dispositif mis en place par OSEO** (numéro Azur 0 810 00 12 10 et www.oseo.fr) s'ils n'aboutissent pas à obtenir des crédits auprès de leur banque. Pour l'ensemble des dispositifs de soutien, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or (CMA21) invite les chefs d'entreprise à la solliciter sans tarder.

Médiateur du crédit
Un « médiateur du crédit » a été nommé. Les entreprises françaises qui auront des difficultés pour accéder au crédit pourront s'adresser à ce médiateur dont le poste est confié à René Ricol, ancien président de la compagnie des commissaires aux comptes. La CMA21 est le relais de proximité du médiateur du crédit pour les artisans du département (voir notre encart).

Fonds d'investissements
Créé avant la fin de l'année, ce fonds stratégique d'investissement national ou « fonds public d'intervention » est destiné à soutenir les entreprises hexagonales en difficulté ou encore à financer « *des projets industriels novateurs et audacieux* ». Il sera financé par des emprunts et géré par la Caisse des Dépôts et Consignations sous la surveillance de l'Assemblée Nationale et du Parlement.

Aménagement de la taxe professionnelle
Tous les nouveaux investissements des entreprises en France seront « *exonérés à 100% de la taxe professionnelle jusqu'au 1er janvier 2010* », a annoncé Nicolas SARKOZY. Cette mesure sera proposée au Parlement dans la loi de Finances rectificative pour 2008. Le Président de la République a aussi annoncé que tous les investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et le 1er janvier 2009 seront exonérés de la taxe professionnelle.

Le remboursement du crédit impôt recherche
Nicolas SARKOZY a demandé l'accélération du remboursement du crédit impôt recherche, afin de satisfaire le besoin de financement des entreprises, « *en mobilisant auprès d'OSEO les finances fiscales correspondantes* ». Le crédit impôt recherche (CIR) est destiné à doper l'innovation des entreprises.

L'Etat va investir 175 milliards d'euros d'ici 2011
Toujours dans le but de favoriser l'investissement, l'Etat injectera, en trois ans 175 milliards d'euros d'investissement direct dans l'activité économique, jugée stratégique pour le pays.

Nouvelles garanties en faveur de l'assurance-crédit
Objectif : permettre aux entreprises d'obtenir les assurances dont elles ont besoin pour accéder aux financements sans lesquels elles ne pourront pas poursuivre leur activité. Des discussions entre la ministre de l'Economie, Christine LAGARDE, les assureurs crédits et la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) devraient avoir lieu à cet effet. Ancien établissement public, la CCR est une société anonyme dont l'Etat est actionnaire à 100%. Elle exerce des activités bénéficiant de la garantie de l'Etat (catastrophes naturelles, attentats, etc.), mais également de la réassurance traditionnelle sur le marché concurrentiel.

** SIAGI est une société de cautionnement mutuel créée par les CMA en 1966*

*** OSEO établissement public qui soutient l'innovation et la croissance des PME*



Vous rencontrez des difficultés liées à la crise financière ? Ayez le réflexe CMA21 !

Vous disposez de deux canaux pour faire part de vos difficultés et déclencher la médiation nationale :
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or. La CMA21 a ainsi spécifiquement désigné un conseiller d'entreprises afin d'être votre interlocuteur direct, de répondre à toutes vos questions et de vous accompagner dans vos démarches. Ce conseiller est également mobilisé pour traiter en temps réel les questions émanant du site Internet du médiateur (www.mediateurducredit.fr).
- le dispositif national mis en place par le médiateur du crédit ; si vous saisissez le médiateur national, vous serez systématiquement renvoyé vers notre conseiller CMA

Pour contacter notre conseiller d'entreprise : Marie-Hélène LESNIEWSKA, au 03 80 63 13 52 ou marie-helene.lesniewska@cma-21.fr



Semaine nationale de la création reprise d'entreprise : bilan positif

Du 20 au 27 novembre 2008, l'artisanat était sous les projecteurs avec la 7e semaine nationale de la création reprise d'entreprise artisanale. Les porteurs de projet, créateurs ou repreneurs, ont pu profiter de ce moment privilégié pour aller à la rencontre de la CMA21 et s'informer sur l'accompagnement qu'elle peut leur apporter.

Dans cette période de crise financière, le message essentiel de cette Semaine était qu'en période de difficultés économiques, la reprise d'une entreprise artisanale garantie comme viable par les CMA, représente plus que jamais une possibilité réelle et trop peu utilisée pour rebondir dans la vie professionnelle.

3 grands rendez-vous en Côte-d'Or

A la CMA21, ce sont ainsi trois temps forts qui sont venus rythmer cette semaine de la création reprise et ont rassemblé une trentaine de personnes :

Soirée « Montez votre entreprise sans bouger de chez vous ! », jeudi 20 novembre 2008 de 18h à 20h, à la CMA21 :
Présentation du dispositif FOAD sur la création reprise (Formation Ouverte A Distance), dont l'objectif est de rendre accessible la création/reprise d'entreprise par la diffusion à distance de 6 modules de formation
Présentation du Centre de Formalités en Ligne, www.cfe-metiers.com, qui permet aux créateurs et repreneurs de rejoindre la 1ère entreprise de France en toute simplicité (voir aussi notre article page 23)
Présentation du passeport numérique, qui est une action de sensibilisation gratuite destinée aux TPE (chefs d'entreprise ou collaborateurs) et composée de modules d'initiation aux outils et usages numériques. La CMA21 est l'un des 500 points d'accueil et est donc à même de délivrer ce Passeport.

Emission « Créez votre entreprise artisanale » diffusée sur www.sati.tv, le mardi 25 novembre 2008 de 14h à 16h30
Emission d'information pour tout savoir sur les démarches à suivre pour créer ou reprendre une entreprise artisanale.
Cette émission est disponible sur le site Internet www.sati.tv, canal emploi.

Soirée « Découvrez la reprise d'entreprises artisanales et ses opportunités », jeudi 27 novembre 2008 de 18h à 20h, à la CMA21 :
Cette soirée a permis aux participants d'en savoir plus sur la méthodologie de la reprise d'entreprise, l'accompagnement proposé par la CMA21, et le dispositif Transartisanat.



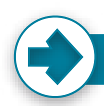
Les participants à la soirée « Découvrez la reprise d'entreprise » ont pu appréhender le parcours à suivre pour concrétiser leur projet de reprise

Artisans, merci à vous !

Merci à Aline FRANCHI (entreprise Aline O Sens), Françoise BATON (entreprise Parfum de Fleurs), Albertine DA SILVA (entreprise Tina Coiffure), Elise BARNAY (entreprise Flor'Ambiance), Stéphane PERNOT (Boulangerie Aux 5 Sens), Jean-Christophe GUYENNOT (entreprise MS2G), Frédéric PICHEREAU (entreprise Monbat), Christophe DROUILLOT (entreprise Drouillot), Maximilien RENAUDET (SARL Toit et Bois), Lionel POMMEY (entreprise Trevix), Olivier SLOMINSKY (entreprise Altan), Gilbert MONIN et Emmanuel VIARD (entreprise MONIN), Antoine CONSTANS (entreprise La Dijonnaise de Plomberie Chauffage).

L'artisanat sur France Bleu Bourgogne

Les artisans ont également donné de la voix sur les ondes de France Bleu Bourgogne du lundi 24 au vendredi 28 novembre et du lundi 1er au vendredi 5 décembre 2008. L'émission Mode d'Emploi, diffusée tous les jours de 12h10 à 12h30, a en effet permis à 10 artisans côte-d'oriens de venir témoigner sur leur parcours de repreneurs d'entreprises artisanales. Parallèlement, un reportage sur une entreprise artisanale récemment reprise a été diffusé durant ces 10 jours dans cette même émission. Un grand merci est donc formulé à tous ces artisans ! (voir notre encart)



78ème Foire Internationale et Gastronomique de Dijon

Les artisans en force sur la Foire de Dijon

Du 31 octobre au 11 novembre dernier, plus de 200 000 visiteurs se sont pressés à la 78ème Foire Internationale et Gastronomique de Dijon qui avait cette année pour invité d'honneur la Thaïlande. L'artisanat n'a pas manqué ce grand rendez-vous.



Le cortège des personnalités accueilli sur le stand de la CMA21 par le Président Forestier

Comme chaque année, des artisans des métiers de bouche (chocolatiers, confiturière et traiteur) se sont succédé sur le stand de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or (CMA21) pour faire partager au public leur savoir-faire et exposer leurs réalisations dans les vitrines réfrigérées gracieusement prêtées par Equip'Labo.

Quartier des Saveurs

Nouveauté majeure de cette 78ème édition : le Quartier des Saveurs qui a réuni, sous l'égide de l'Aria Bourgogne (Association Régionale des Industries Alimentaires) et du pôle de compétitivité Vitagora « Goût-Nutrition-Santé », une trentaine d'entreprises et organisations, parmi lesquelles la CMA21 et le Syndicat des Boulangers-Pâtissiers.
Cet espace a mis en avant les acteurs de la grande chaîne qui va « du champ à l'assiette », de l'agriculture à l'agro-alimentaite sans oublier les métiers de bouche, et proposé de découvrir des filières, des métiers, des savoir-faire et des produits alimentaires traditionnels et innovants.



Concours du Meilleur Jambon Persillé de Bourgogne

C'est sur la Foire de Dijon que s'est déroulée cette année la 31ème édition du concours du Meilleur Jambon Persillé, organisé par la Confrérie des chevaliers de Saint Antoine. Les 30 personnes composant le jury, parmi lesquelles William FORESTIER, Maurice JOUVENEL, Régis PENNECOT et Patrick TELL, respectivement Président et membres du Bureau de la CMA21, ont examiné, dégusté et noté les produits présentés par les 30 candidats en lice. Les résultats ont été proclamés sur l'espace des rencontres gourmandes de Luculus.
Médaille d'or : *SARL Morey Traiteur, Chatenoy le Royal (Saône et Loire)*
Médaille d'argent : *Gil VIE, Nuits Saint Georges (Côte-d'Or)*
Médaille de bronze : *SARL Vaillard, Nolay (Côte-d'Or)*
Prix d'honneur : SARL Vautrin, Auxonne (Côte-d'Or) ; SARL Alesia Viandes, Châtillon sur Sein (Côte-d'Or) ; Rémy DODET, Verdun sur le Doubs (Saône et Loire)



Taxis

Saluons enfin l'initiative des artisans taxis qui, chaque soir de nocturne, en partenariat avec Dijon Congrexpo, ont permis aux visiteurs habitant l'agglomération dijonnaise de rentrer gracieusement à leur domicile.



Artisanat et handball : un partenariat reconduit

La « Première entreprise de France » a reconduit pour quatre ans son parrainage des équipes de France de handball. Elle accompagnera ainsi les joueuses et joueurs des équipes de France, seniors, juniors et jeunes jusqu'aux Jeux Olympiques de Londres, en 2012.

Le rapprochement entre le monde de l'Artisanat et la sphère du handball, intervenu dès septembre 2005, repose sur une reconnaissance réciproque de valeurs communes et d'objectifs partagés par deux univers leaders dans leurs domaines respectifs : la « Première entreprise de France », premier créateur d'emplois, formateur de dizaines de milliers de professionnels, dans des savoir-faire traditionnels en perpétuelle évolution et le sport collectif le plus primé de France durant la dernière décennie avec 3 titres de Champion du Monde, un titre de Champion d'Europe et, le dernier en date, un titre de Champion Olympique.



© Stéphane PILLAUD-FFHB

L'équipe de France, championne olympique aux jeux de Pékin 2008

Environnement et sécurité



Une nouvelle réglementation sur les substances chimiques : REACH

Vous produisez, importez ou utilisez des substances chimiques ? Alors vous êtes concerné. Le nouveau règlement européen REACH (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des substances CHimiques) adopté le 1er juin 2007 entre actuellement dans sa phase opérationnelle. Objectif : mieux connaître les substances chimiques fabriquées, importées et donc utilisées sur le territoire européen.

Depuis le 1er décembre 2008, si elle n'a pas fait l'objet d'un pré-enregistrement ou d'un enregistrement auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (AEPC), il n'est plus possible de fabriquer ou d'importer une substance chimique au-delà d'1 tonne par an, quelle que soit sa dangerosité.

Qui est concerné ?

Les fabricants et/ou importateurs mais aussi les utilisateurs de substances chimiques, quelle que soit leur taille.

Quels produits sont concernés ?

3 catégories de produits mis sur le marché européen : les substances (éléments ou composés chimiques à l'état naturel ou obtenus par un processus de fabrication), les préparations (mélanges ou solutions composés de plusieurs substances), les articles (objets finis, composants ou emballages).

Sont exclus les substances radioactives, substances utilisées dans les médicaments, produits phytopharmaceutiques, biocides ou denrées alimentaires... dont l'usage est déjà couvert par d'autres réglementations.

Démarches pour une entreprise artisanale

La 1ère action à mener rapidement est de lister et de quantifier les produits fabriqués ou importés par l'entreprise, ainsi que ceux que vous utilisez. A partir de cette liste, 2 cas sont possibles :

Si vous fabriquez ou importez 1 tonne ou plus d'une substance chimique par an, vous devez procéder au pré-enregistrement gratuit de cette substance auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (AEPC) au plus tard le 1er décembre 2008.
Puis, vous devez effectuer l'enregistrement, selon un calendrier qui s'échelonnera jusqu'en 2018, comportant un dossier technique et, à partir de 10 t/an, un rapport sur la sécurité chimique. L'enregistrement d'une substance donnera lieu au paiement d'une redevance.
Les dossiers de pré-enregistrement et d'enregistrement doivent être transmis par voie électronique à l'AEPC qui les introduit dans une base de données centrale. A défaut d'enregistrement, le principe « pas de donnée, pas de marché » sera appliqué et la mise sur le marché sera interdite.

Si vous êtes utilisateur de substances chimiques, quelles que soient les quantités utilisées, contactez les fournisseurs / fabricants ou importateurs pour vous assurer qu'ils ont bien effectué le pré-enregistrement des substances chimiques que vous utilisez, afin de ne pas être en rupture d'approvisionnement pour ces produits, mais aussi pour les informer sur les utilisations spécifiques que vous faites d'une substance.

Il existe un risque pour les utilisateurs que certains produits ne soient plus commercialisés ou ne soient plus autorisés pour certaines applications spécifiques. Interrogez vos fournisseurs et si besoin, envisagez le plus tôt possible la recherche de produits de substitution ou d'autres procédés de fabrication.

Un service national d'assistance gratuit sur REACH

Le Bureau d'Evaluation des Risques des Produits et agents Chimiques (BERPC) a pour mission de vous aider sur les aspects réglementaires, techniques et sur vos obligations : www.reach-info.fr et n° indigo : 0 820 20 18 16 (0.09 € TTC / min – du lundi au vendredi 9h-12h)

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Sophie AUER, chargée de mission environnement, au 03 80 63 13 52 ou environnement@cma-21.fr


Environnement et sécurité

Stations services : rappel réglementaire

Garagistes, vos stations services sont soumises à un contrôle périodique obligatoire au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les stations services sont soumises à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous la rubrique n°1434 - Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Suite au nouveau dispositif issu du Décret n°2006-678 du 8 juin 2006, ces installations soumises au régime de déclaration au titre de la rubrique 1434 (débit équivalent total entre 1 et 20 m^3/h) doivent subir un contrôle périodique. Le contrôle de ces installations sera effectué à la demande et aux frais de l'exploitant, par des organismes agréés. L'objectif est, pour l'Etat, de s'assurer que l'installation fonctionne dans les conditions imposées par la réglementation.
La liste des organismes agréés par le Ministère de l'Environnement et accrédités par le COFRAC est disponible auprès de la CMA21.
Pour les installations mises en service à compter du 1er juillet 2008, le premier contrôle devra être réalisé dans les 6 mois, puis tous les 5 ans. En ce qui concerne les installations déjà en service au 30 juin 2008, un premier contrôle devra être effectué avant le 31 décembre 2008, puis tous les 5 ans également.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Sophie AUER, chargée de mission environnement, au 03 80 63 13 52 ou environnement@cma-21.fr


Apprentissage

Taxe d'Apprentissage : votre soutien est essentiel

Si vous êtes employeur, vous devrez verser votre taxe d'apprentissage au plus tard le 28 février 2009.

C'est l'occasion pour vous de soutenir les Centres de Formation des Apprentis de Bourgogne en faisant appel à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne comme collecteur de la taxe d'apprentissage.
En effet, elle a été désignée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte d'Or pour percevoir puis reverser les fonds collectés en respectant scrupuleusement vos choix d'affectation.
Les sommes sans affectation particulière seront, quant à elles, reversées aux Centres de Formation des Apprentis de Bourgogne préparant aux métiers de l'artisanat.
Compte tenu de la taille de ses entreprises, l'artisanat, secteur économique de premier ordre (24 800 entreprises et 80 000 actifs en Bourgogne), génère paradoxalement peu de taxe d'apprentissage. Le secteur a donc besoin du soutien de chaque entreprise, artisanale ou non.

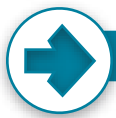

©CMA40

Le secteur des métiers a besoin du soutien de chaque entreprise, artisanale ou non

Vous connaissez l'enjeu de cette taxe pour les CFA bourguignons, pour l'artisanat, pour l'activité économique bourguignonne.

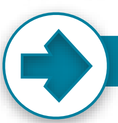
Pour tout renseignement,

un seul numéro à composer le : 03 80 28 81 00,
Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne
Nicolas MEURET, apprentissage@artisanat-bourgogne.fr
CRMAB : 46, Bd de la Marne - BP 56721 -21067 DIJON Cedex



Septembre 2008 BTM Pâtissier

Nous relations dans notre précédente édition l'ouverture de la section BTM Pâtisserie par le CFA de la Noue, il y a deux ans. En septembre 2008, s'est tenue la première session d'examen, accueillant 10 candidats. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or (CMA21) a participé à l'organisation de ces épreuves, en assurant entre autres le secrétariat d'examen. William FORESTIER, Président de la CMA21, salue le mérite des candidats reçus partiellement et félicite les quatre lauréats de cette année : Marie-Laure DYNAK, Julien DE OLIVEIRA, Vincent MATHERON et Teddy TOMSON.



16-09-2008 Pays Châtillonnais



Patrick TELL, membre du Bureau de la CMA21 et artisan menuisier à Brianny, représentait le Président FORESTIER à l'inauguration de la Plateforme de services Mobilité, née à l'initiative du Conseil Général et du Pays Châtillonnais via le schéma de mobilité finalisé en mai 2007. Notamment financée par la communauté de communes, le département et la région, cette plateforme propose des services concrets : prêt de véhicules deux et quatre roues, soutien au code de la route en appui au travail effectué en auto-école, recherche de solutions de mobilité autonome, etc. Pour plus de détails, voir notre article page 24.

18/09/2008 Réunion Technique Imprimerie

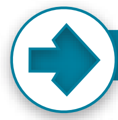
La CMA21, aux côtés de l'Association Interprofessionnelle de la Santé au Travail en Côte-d'Or (AIST21), a souhaité réunir les artisans imprimeurs du département afin de répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité au travail et de développement durable. Cette rencontre était articulée autour de deux grandes thématiques, en l'occurrence la prévention des risques dans l'entreprise et la promotion d'une démarche environnementale auprès de la clientèle, et s'est achevée par l'intervention de la Société AGFA sur le CTP sans chimie, une technique alternative en développement de plaques.





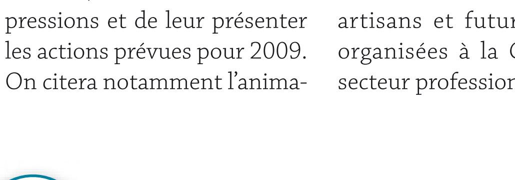
23/09/2008 Pouilly en Auxois

La CMA21 est partie à la rencontre des artisans du canton de Pouilly en Auxois afin de leur présenter la Charte régionale pour l'amélioration de l'accueil en déchèterie des déchets des entreprises artisanales du bâtiment de Bourgogne. Initiée par l'ADEME, le Conseil régional de Bourgogne, les quatre Conseils généraux de la région, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne, les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat du bâtiment, cette charte a pour objectif d'inciter les collectivités de la région à adapter les modalités d'accueil des professionnels au sein de leurs déchèteries afin de renforcer leur homogénéité et d'assurer une adhésion maximale des entreprises artisanales à la démarche. L'ensemble des signataires de cette charte affirment ainsi leur volonté de proposer aux entreprises artisanales du bâtiment de Bourgogne une solution de proximité leur permettant d'éliminer leurs déchets produits en petites quantités de façon conforme à la réglementation, de limiter les pratiques de brûlage et de dépôts illicites dont les nuisances pèsent sur la collectivité, et de favoriser la valorisation des déchets produits en quantités dispersées sur le territoire de la collectivité.



01/10/2008 Présentation des actions CAD

Les artisans ayant participé aux actions du Centre d'Aide à la Décision (CAD) de la CMA21 tout au long de l'année 2008 ont été conviés dans nos locaux afin d'établir un bilan, de recueillir leurs impressions et de leur présenter les actions prévues pour 2009. On citera notamment l'animation de modules « Découverte des métiers » et « Création d'entreprise » auprès des collégiens, l'accompagnement pour le suivi de stages en entreprise dans le cadre de l'orientation, ou encore les rencontres entre artisans et futurs apprentis organisées à la CMA21, par secteur professionnel.

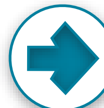


02/10/2008 Performance énergétique



Des interventions fort appréciées des artisans venus nombreux

L'envolée des prix des combustibles (gaz, fioul, etc.) et la prise de conscience collective sur l'environnement incitent les particuliers, les professionnels et les donneurs d'ordres publics à maîtriser leur consommation énergétique (techniques d'isolation, éco-construction...), mais aussi à s'orienter vers d'autres énergies (solaire thermique et photovoltaïque, bois, géothermie, etc.). Pour informer au mieux les professionnels du bâtiment, la CMA21, en collaboration avec la CAPEB Côte-d'Or et avec le soutien du Programme Energie Climat Bourgogne, a organisé une réunion d'information sur la performance énergétique dans le bâtiment, les énergies renouvelables et les aides financières. Vif succès rencontré par cet événement puisque plus de 70 personnes ont répondu présentes à cette invitation. Réglementation thermique dans l'existant (intervention de la Direction régionale de l'Equipement), spécificités des énergies renouvelables, appellations Qualisol, Qualibois, QualiPV et aides locales (intervention de l'ADEME), les mesures fiscales inscrites dans la loi de finances 2008 (intervention des services fiscaux), autant de thématiques abordées et qui ont su retenir toute l'attention du public.

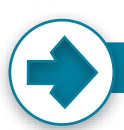


06/10/2008 Chemilly sur Yonne



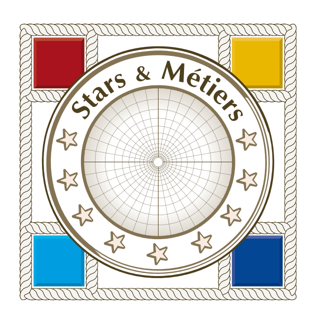
Daniel RAYMOND présente le Borvo aux participants

Comme l'an passé, la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne (CRMAB) a organisé une demi-journée sur l'innovation dans les métiers de l'alimentaire. Au programme : visite de l'entreprise icaunaise Le Borvo, référence en matière de fumage du saumon, et présentation des moyens dont disposent les artisans bourguignons pour l'innovation. Cette demi-journée s'est déroulée en présence de Bourgogne Innovation, de l'Institut de Recherches Appliquées au Contrôle de la Qualité et du Pôle d'Innovation Technologique de la Pâtisserie. Près de 35 entreprises icaunaises et nivernaises ont ainsi répondu présentes à l'invitation de la CRMAB et ont terminé la journée en assistant à une démonstration de tranchage à la main suivie d'une dégustation du saumon fumé de Norvège et d'Ecosse. Enfin, l'entreprise Le Borvo leur a fait partager son expérience en matière d'innovation et les a conviés à découvrir son nouvel espace muséographique, axé sur le thème du poisson, de sa conservation et de sa transformation.



08/10/2008 Paris - Stars et Métiers

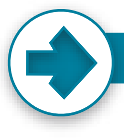
Les neuf lauréats du prix national « Stars et Métiers » ont été mis à l'honneur mercredi 8 octobre parmi plus de 1200 invités du monde de l'artisanat : organismes consulaires, institutionels, apprentis, personnalités politiques et médias. Animée par Jérôme BONALDI, cette soirée de l'artisanat, organisée en collaboration entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, a permis de mettre à l'honneur des parcours professionnels d'exception.





10-12/10/2008 Pouilly en Auxois

Près de 6000 visiteurs, venus des quatre coins de la Côte-d'Or et des départements limitrophes, ont pu assister à des expositions et autres démonstrations de savoir-faire locaux à l'occasion des 3èmes Rencontres de l'Economie Locale organisées par l'Union Commerciale et Artisanale de Pouilly en Auxois. La CMA21, partenaire de la manifestation, était également présente et a ainsi apporté au public informations et conseils en matière de création d'entreprise, d'emploi et de développement durable.

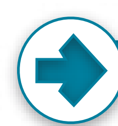


16-19/10/2008 Journées des Métiers d'Art

A l'occasion des Journées Nationales des Métiers d'Art qui se sont déroulées du 16 au 19 octobre 2008, passionnés et néophytes étaient invités à partir à la rencontre de l'artisanat d'art sur l'ensemble du territoire.



En Bourgogne, plus de 200 artisans ont accepté d'ouvrir leurs portes au grand public. En Côte-d'Or, ils étaient près de 60 à avoir répondu présents. Céramiste, ferronnier d'art, ébéniste, tapissier, restaurateur d'œuvres d'art, bottier, modiste..., autant d'activités, de matières, d'ambiances que le public est venu découvrir en nombre. Rendez-vous est donc déjà pris pour la prochaine édition en octobre 2010.



27/10/2008 Alizé à la CMA21

Le service Animation Economique de la CMA21 a rencontré ALIZÉ, pour une présentation approfondie du dispositif. ALIZÉ (Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi) propose ainsi aux grandes entreprises de s'impliquer durablement sur leur territoire d'implantation en accompagnant les Pme/Pmi de leur bassin d'emploi dans leurs projets de développement. Elles travaillent en partenariat avec les acteurs du développement économique local, parmi lesquels la CMA21. Après 3 ans de fonctionnement sur le pays de l'Auxois-Morvan, ce dispositif qui a déjà permis à 24 projets d'être soutenus, vient d'être étendu au territoire du Châtillonnais. Les artisans ayant besoin d'une compétence particulière pour concrétiser un projet de développement, peuvent faire appel aux grandes entreprises partenaires qui mettent à disposition gratuitement leurs cadres selon un programme à définir : ArcelorMittal, Bourgogne Fonderie, Cablofil-Legrand, CMB, EDF, Mannesmenn DMV Stainless, Métal Déployé, SNCF (EIV Les Laumes), Valinox Nucléaire, Valti, Valtimet, V&M.

Pour en savoir plus, contactez
Fabrice LEMOINE,
au 03 80 63 13 52
ou fabrice.lemoine@cma-21.fr



14/11/2008 Rencontre Technique métiers du Bois

Cette réunion qui a rassemblé une dizaine d'entreprises s'est inscrite dans la continuité de celle qui avait été organisée l'année dernière par la CMA21 (voir notre édition de décembre 2007, n°201, page 6). Au programme cette année, la présentation des résultats de mesures « poussières bois » réalisées dans 6 ateliers Côte-d'Oriens, les risques à ne pas négliger comme le bruit, les troubles musculo-squelettiques liés aux manutentions, la conformité des machines.



Opération réussie pour les Matinées de la Transmission !

La CMA a lancé en juin 2008 son programme de formation à destination des artisans sur les démarches de la transmission d'entreprise. Au programme de ces quatre demi-journées : le diagnostic de l'entreprise, l'évaluation de l'entreprise, la recherche d'un repreneur et les différentes étapes de la cession.

Ces quatre demi-journées, organisées entre juin et novembre 2008, ont été l'occasion pour une vingtaine d'artisans de s'informer, d'échanger et de réfléchir à l'avenir de leur entreprise...ils sont dorénavant convaincus de l'intérêt d'anticiper la cession de leur entreprise.


Une vingtaine d'artisans venus s'informer et réfléchir à l'avenir de leur entreprise

Aujourd'hui encore, faute de préparation, seule une entreprise sur trois est transmise : la cession d'une entreprise est une opération qui ne s'improvise pas. L'enjeu est trop important pour le maintien des savoir-faire, des emplois, du dynamisme du tissu économique local...sans oublier le fruit de la vente pour le chef d'entreprise.

Trop de dirigeants attendent une échéance, comme la retraite, pour nous contacter et trouver en catastrophe un repreneur. Or, il y a un tout un travail de préparation à réaliser en amont : tout d'abord un état des lieux de l'entreprise, pour détecter ses forces, mais aussi ses faiblesses, un plan d'actions pour remédier aux points qui dévaloriseraient la valeur de l'entreprise, la détermination du prix de vente, la recherche d'un repreneur et enfin la négociation de la cession.

Bien souvent, une entreprise trouvera son repreneur dans son entourage : un de ses salariés, une personne de son réseau d'affaires...La CMA21 met à disposition des artisans le site internet et le magazine Transartisanat pour mettre une annonce de vente.

Le repreneur trouvé et les négociations engagées, il faudra se mettre au fait de toutes les démarches de cession et de radiation de son entreprise, et en connaître les obligations fiscales et sociales.

Consciente de l'intérêt croissant des artisans sur ce sujet, la CMA21 proposera une autre session de formation sur la transmission d'entreprises en 2009.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

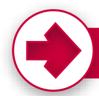
Pôle Transmission, au 03 80 63 13 52 ou transartisanat@cma-21.fr



Claire FREMIOT,
entreprise ELIE & FILS, fabrication de radiateurs automobiles, Dijon :

« Avant de suivre ces 4 réunions, nous étions totalement dans l'inconnu »

Mon époux, co-gérant de l'entreprise Elie & Fils, doit prochainement partir à la retraite. Nous savions que cette étape est importante et qu'elle doit être bien préparée pour être réussie. Or, avant de suivre ces quatre réunions, nous étions totalement dans l'inconnu !
Ces demi-journées de formation m'ont ainsi aidée à connaître et à comprendre les différents modes de transmission. A titre d'exemple, j'ai pu saisir la différence qu'il y a entre transmettre ses parts sociales et transmettre son fonds.
D'une manière générale, cela nous a vraiment aidés à préparer et construire notre projet de transmission.
Par le biais de ces réunions, nous avons également saisi combien il était important de valoriser notre entreprise pour la rendre encore plus attrayante au moment de sa cession.
C'est ainsi que nous avons fait appel à la CMA21 pour réaliser un diagnostic environnement concernant les futurs locaux de notre entreprise. En effet, son déménagement dans un nouveau bâtiment est imminent, ce diagnostic environnement nous a ainsi permis de faire le point et d'anticiper tous les aspects réglementaires en terme de sécurité. Au moment de la transmission, c'est assurément un point que nous ferons valoir.



Formez-vous avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Se former : oui, mais pourquoi ?



La formation, un investissement capital pour votre entreprise

A l'heure où les exigences de vos clients évoluent, où la concurrence est plus vive, où les évolutions technologiques et l'innovation bouleversent l'organisation et les relations au sein de vos entreprises, l'adaptation et l'acquisition de nouvelles compétences sont un enjeu majeur pour vous tous. La formation professionnelle est et restera au cœur de la réussite de votre entreprise.

Vous avez créé ou repris une entreprise artisanale. Accompagné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or (CMA21), vous vous y êtes préparé, que ce soit par l'intermédiaire du Stage Préparatoire à l'Installation (SPI) ou du stage long d'aide à la création reprise d'entreprise artisanale.

Si vous vous sentiez armé pour le lancement de votre entreprise et pour démarrer votre activité, vous avez certainement pu constater, qu'au fil du temps, vos besoins ont évolué, se sont précisés.

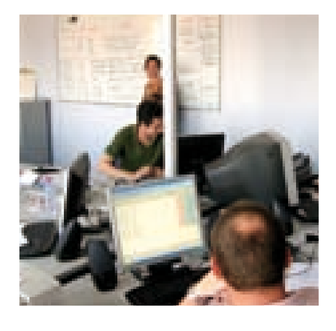
Au-delà de votre savoir-faire technique, que vous maîtrisez et perfectionnez au quotidien, la gestion d'une entreprise revêt de multiples aspects comme la comptabilité, l'informatique, les ressources humaines, la promotion, etc.

Ne restez pas seul avec vos interrogations

Bref, la vie de chef d'entreprise n'est pas un long fleuve tranquille... Pléthore de questions vous assaillent certainement jour et nuit sans qu'elles ne trouvent forcément de réponses : *« Je voudrais tenir moi-même une partie de ma compta, mais comment faire ? », « J'aimerais comprendre et discuter de mes chiffres avec mon comptable, comment puis-je apprendre les bases ? »*, ou bien *« l'informatique, je n'y connais rien, par où commencer ? », « je voudrais créer un site Internet, comment dois-je m'y prendre ? », « je suis débordé, comment m'organiser ? »*, ou encore *« je suis en panne de travail, comment faire pour accroître mes ventes ? », « je veux recruter, par où commencer ? », « j'ai embauché mais j'ai du mal à gérer mon personnel »*...

Ne restez pas seul avec vos interrogations ! Ensemble, nous pouvons trouver des solutions. Preuve en est, les témoignages de trois de vos confrères artisans qui sont venus nous rencontrer pour trouver des réponses à leurs questions (voir nos encarts ci-après).

La CMA21 est en mesure de vous apporter son aide ; répondre à vos préoccupations quotidiennes est l'une de nos missions. C'est pour cette raison que nous nous efforçons de vous proposer une offre de formation diversifiée, proche de vos attentes, tout en déployant les moyens nécessaires pour vous en faciliter l'accès.



Des formations en petits groupes, privilégiant ainsi l'échange avec le formateur.

Pourquoi se former à la CMA21 ?

Pourquoi venir chez nous pour vous former ? Tout simplement parce que...

- ... les contenus de nos formations sont adaptés aux préoccupations quotidiennes et au public de l'entreprise artisanale,
- ... nous proposons des formations délocalisées, plus proches de chez vous, à Châtillon sur Seine, Saulieu, Semur en Auxois, etc.,
- ... nous offrons 3 journées de formation gratuites au chef d'entreprise, dans les 6 mois qui suivent son immatriculation,
- ... nous nous efforçons d'apporter chaque semestre des nouveautés, en lien avec vos besoins et vos demandes.

Encore des nouveautés en 2009 !

Comme chaque année, la CMA21, soucieuse de proposer une offre de formation au plus près de vos attentes, met en place de nouvelles formations, parmi lesquelles des formations tuteurs de 3 jours spécifiques au secteur du bâtiment, des formations pour apprendre à valoriser son image professionnelle, à mieux gérer son organisation administrative ou encore pour mieux appréhender les outils au service de votre développement commercial, etc.

Cette liste n'est pas exhaustive ! Consultez sans plus attendre le calendrier formation du 1er semestre 2009 joint à ce journal pour découvrir toutes les thématiques et nouveautés mises en place !

Temoignage

Patrick Cassier, entreprise Art Elec, électricité, à Longecourt en Plaine - A notamment suivi une formation API Compta : « *Comprendre et réaliser en direct, sur la base de mes propres documents, ma saisie comptable* »

Je voulais reprendre la partie saisie des pièces comptables auprès du cabinet comptable qui s'occupe de ma société, et ce pour 2 raisons : l'économie d'une partie du coût des honoraires comptables (- 80€ /mois) et une meilleure compréhension du fonctionnement des caractéristiques comptables. Je me suis donc tourné vers la CMA21 qui m'a proposé de suivre une formation sur le logiciel API Compta.

Pour la réalisation de mes devis, j'utilisais déjà un outil de gestion commercial adapté à mon métier. En suivant une formation sur le logiciel de compta, j'ai pu apprendre à maîtriser un système complet et homogène, regroupant toute les fonctions nécessaires au bon fonctionnement de mon entreprise : facturation, devis, compta, module de gestion financière pour le suivi de mes indicateurs de gestion, paye, etc.

Cette formation m'a également permis de comprendre et de réaliser en direct, sur la base de mes propres documents, ma saisie comptable, en suivant notamment les règles conventionnelles, conformes aux normes comptables en vigueur. Je peux désormais transmettre à mon cabinet comptable les documents nécessaires pour le suivi et la réalisation de mon bilan, document obligatoire à fournir après chaque fin d'exercice.

Enfin, je n'ai pas choisi par hasard de me tourner vers la CMA21... En effet, celle-ci passe par des prestataires extérieurs, de grande qualité, aussi bien en matière de compétences techniques que pédagogiques. Etant artisan, le coût d'une formation est réduit. Le rythme des séances est adapté aux différents métiers de l'artisanat. Ces périodes de stage permettent également des rencontres avec d'autres artisans, et de nombreux échanges, mêmes si nos métiers divergent.

Les groupes de travail sont de faible taille (maxi 6 personnes), ce qui permet un échange direct avec le formateur et une réelle adaptation aux besoins des stagiaires ; on est bien loin des cours magistraux !

Les formations dispensées dans les locaux de la CMA21 sont enfin l'occasion de venir auprès de notre organisme consulaire et de rencontrer d'autres interlocuteurs de la CMA (animateurs économiques, responsables des autres sections de formation, apprentissage, personnel du CFE, responsable du service informatique...).

Les différentes CMA, réparties sur tout le territoire, sont gérées par des artisans pour les artisans. Elles sont le faire-valoir et les défenseurs de nos métiers auprès des pouvoirs publics.

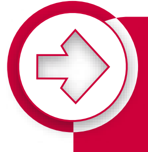
Elles assurent et aident au bon fonctionnement de chaque entreprise artisanale, alors utilisons-les !



N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

Nous ferons le point avec vous sur la solution qui vous est la plus adaptée : formation collective ou individualisée, moyens de financement

Stéphanie DI BETTA, service Formation Apprentissage Emploi, au 03 80 63 13 48 ou formation@cma-21.fr



Le Conseil de la Formation finance vos formations

Depuis le 1er janvier 2008, les Fonds d'Assurance Formation (FAF) sont réformés.

Vous êtes chef d'entreprise inscrit au Répertoire des Métiers, conjoint collaborateur ou associé, auxiliaire familial, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de votre formation.

Vous suivez une formation organisée par la CMA21 ? Vous n'avez aucune démarche à faire, nous nous en chargeons pour vous !

Vous suivez une formation à titre individuel ? Vous pouvez alors solliciter un financement. La procédure est dorénavant simplifiée : en fonction de la nature du stage que vous envisagez de suivre, vous n'aurez qu'une seule demande de financements à constituer :

- pour les stages de techniques professionnelles, votre demande devra être adressée au FAF-CEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales)
- pour les stages plus généraux, votre demande sera formulée auprès du Conseil de la Formation (financement régional, par l'intermédiaire de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne).

Pour en savoir plus et vous aider dans vos démarches, contactez votre CMA : Odile BELLIER, Service Formation Apprentissage Emploi, au 03 80 63 13 48 ou odile.bellier@cma-21.fr



Temoignage

Elisabeth GOUTTE, Fonderie de Renève, fabrication de plaques et flots pour concours hippiques, agricoles et sportifs, et de plaques signalétiques, à Renève - A notamment suivi une formation Améliorer son site Internet : *« Les formations que nous avons suivies concernant Internet nous ont donné confiance en nous »*

Notre entreprise est une habituée des formations à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ! Comptabilité, gestion, etc., nous en avons suivi un grand nombre !

Nous avons souhaité doter notre entreprise d'un site Internet. Au départ, nous avons tout naturellement fait appel à un prestataire mais le résultat a été très décevant, le site n'a jamais vu le jour. Il a donc fallu que nous nous lancions nous-mêmes dans cette aventure ! Autant l'avouer, nous étions persuadés que nous n'arriverions jamais à aller au bout de ce projet... Nous avons alors suivi tout le panel de formations dédiées à Internet et proposées par la CMA21 : « Comment créer un site », « Créer son propre site », « Référencer son site » et « Améliorer son site ». Le résultat est probant ! Aujourd'hui, nous avons gagné notre pari puisque nous avons réussi à construire et faire vivre ce site nous-mêmes ! Au-delà, cela nous a permis de prendre confiance et de voir que nous étions tout à fait capables de créer un site, quand bien même cela n'est pas notre métier ! Nous encourageons donc tous nos confrères artisans à se tourner vers la CMA21 pour se former : les formations sont de qualité, organisées en tenant compte des contraintes des chefs d'entreprise (1 jour par semaine) et pour un coût modéré. Enfin, même après la formation, le contact avec les formateurs est maintenu, on peut continuer à leur poser des questions et bénéficier de leurs conseils.

Temoignage

Elisabeth LECOSSIER, conjoint collaborateur Entreprise Eric LECOSSIER, revêtement sols et murs, à Perrigny sur l'Ognon - A suivi la formation Informatique, les 1ers pas : *« Une formation très enrichissante, à moindre coût et avec du personnel compétent »*

En tant que conjoint collaborateur dans l'entreprise de mon époux, je participe activement à la gestion d'entreprise. Je joue ainsi le rôle de secrétaire, j'édite les devis et les factures. Quand mon époux a monté son entreprise il y a maintenant un an, je n'avais aucune connaissance de l'ordinateur et de tout l'environnement informatique. Pour pouvoir aider au mieux mon époux dans son activité, il a donc fallu que je me forme. Je me suis tournée vers la CMA21 pour suivre la formation « Informatique les 1ers pas ». Elle s'est révélée très enrichissante et instructive à tous les points de vue, de l'utilisation même de l'ordinateur à la connaissance du matériel informatique, nécessaire pour pouvoir s'équiper correctement. D'une manière générale, les formations dispensées par la CMA21 comportent les avantages suivants : formations de courte durée, à des coûts très intéressants, et en petits groupes ce qui permet de bien assimiler et de pouvoir échanger, sans oublier la compétence des formateurs qui sont réellement à notre écoute.



L'actualité des formations

Que vous soyez artisan, conjoint collaborateur, associé ou encore salarié, vous trouverez dans le calendrier formation du 1er semestre 2009 un large choix de formations, qualifiantes ou diplômantes, en prise directe avec la réalité de vos métiers. Zoom sur certaines des nouveautés à l'ordre du jour pour 2009.

Filière diplômante

De nouvelles formations sont mises en place et complètent les précédentes. Ainsi, le Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale (BCCEA) existe toujours, seul son intitulé est modifié. Par ailleurs, deux nouveaux diplômes se substituent à l'ancien Brevet de Maîtrise (BM) de niveau IV (niveau Bac).

BCCEA : assistant de dirigeant d'entreprise artisanale

Objectif : être à l'aise et efficace dans son rôle de collaborateur du chef d'entreprise
Diplôme de niveau IV (niveau Bac)

Modules et durée :

- ***Communication et relations humaines*** *10.5 jours*
- ***Gestion de l'entreprise artisanale*** *30.0 jours*
- ***Secrétariat Bureautique*** *16.5 jours*
- ***Stratégie et techniques commerciales*** *16.5 jours*

En formation continue, la préparation se tiendra sur deux ans (sauf pendant les vacances scolaires), dans les locaux de la CMA21.

2EA : encadrant d'entreprise artisanale ou BGEA : brevet de gestion d'entreprise artisanale

Objectif : développer ses compétences en gestion et en encadrement d'équipe
Diplôme de niveau IV (niveau Bac)
Conditions d'accès : Titulaire d'un niveau IV technique Ou d'un niveau V (CAP/BEP) + 5 ans d'expérience professionnelle (y compris apprentissage)

Modules et durée :

- ***Gestion Economique et Financière*** *12.5 jours*
- ***Gestion des Ressources Humaines*** *8.5 jours*
- ***Commercial Marketing*** *8.5 jours*
- ***Maître d'Apprentissage*** *6.5 jours*

En formation continue, la préparation se tiendra sur un an, tous les lundis (sauf période estivale), dans les locaux de la CMA21.

BMDA COIFFURE : brevet de maîtrise d'artisan

(Réglementation disponible pour l'instant uniquement pour la coiffure, d'autres métiers seront déclinés à l'avenir)

Objectif : obtenir une haute qualification dans la direction d'entreprise et la maîtrise technique du métier
Diplôme de niveau III (niveau Bac + 2)
Conditions d'accès : Etre titulaire du BP Coiffure

Modules et durée :

- ***Production (technique prof.)*** *17.5 jours*

A ***Entrepreneuriat*** *8.0 jours*
B ***Commercial*** *8.5 jours*
C ***Gestion financière et économique*** *12.5 jours*
D ***Gestion des ressources humaines*** *6.5 jours*
E ***Formation et accompagnement du jeune*** *8.5 jours*
F ***Communiquer à l'international*** *6.5 jours*

En formation continue, la préparation se tiendra sur 24 mois, les lundis (sauf période estivale), dans les locaux de la CMA21 et de l'Union Départementale de la Coiffure.



Formation Sauveteur Secouriste du Travail, des artisans prêts à porter secours.

Stages préparatoires à la création-reprise d'entreprise

La CMA21 poursuit son aide en matière de formation pour l'aide à la création-reprise d'entreprise. Il existe le « SPI » (Stage Préparatoire à l'Installation) obligatoire avant l'immatriculation. Désormais, il existe une version plus développée : le stage tremplin, d'une durée de 4 semaines, au cours duquel les stagiaires, ayant déjà avancé sur leur projet, bénéficient d'aide en matière de finalisation de leur dossier. Deux sessions sont prévues, soutenues financièrement par le Conseil Régional de Bourgogne et le FSE :

- à Montbard : du 9 mars au 3 avril 2009
- à Dijon : du 25 mai au 19 juin 2009.

Par ailleurs, pour les salariés de l'OPCAMS (secteur Métiers et Services) repreneurs de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, il faut savoir que leur parcours de formation est pris en charge : le SPI ainsi que 6 journées de formation complémentaires. (voir aussi notre précédente édition, page 20)

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Odile BELLIER, Service Formation Apprentissage Emploi au 03 80 63 13 48 ou odile.bellier@cma-21.fr



Loi sur la Modernisation du Marché du Travail : ce qu'il faut retenir

La loi portant modernisation du marché du travail, adoptée par le Parlement le 26 juin dernier, a pour objectif de moderniser le marché du travail pour relancer l'économie et réduire le chômage. En tant qu'employeur, voici ce qu'il faut retenir.

Période d'essai

Dorénavant, la période d'essai d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) doit être inscrite dans le contrat de travail, et ce même si la convention collective applicable mentionne que tout contrat de travail doit comporter une période d'essai.La durée maximale de cette période d'essai varie en fonction de la catégorie professionnelle du salarié :
- 2 mois pour les ouvriers,
- 3 mois pour les agents de maîtrise et les techniciens,
- 4 mois pour les cadres.

La loi précise que la période d'essai peut être renouvelée une fois à condition que cela soit prévu par l'accord de branche et stipulé dans le contrat de travail.

Concernant la rupture de la période d'essai, l'employeur est désormais tenu de respecter un délai de prévenance, qui varie selon la durée de présence du salarié : au moins 24 heures en deçà de 8 jours de présence, 48 heures entre 8 jours et 1 mois, 2 semaines après 1 mois et 1 mois au-delà de 3 mois. De son côté, le salarié qui rompt la période d'essai doit également observer un délai de prévenance de 48 heures, ramené à 24 heures pour une présence de moins de 8 jours.

Rupture conventionnelle

La loi a crée un nouveau mode de rupture conventionnelle du contrat de travail. L'employeur et le salarié peuvent convenir de cette rupture lors d'un ou plusieurs entretiens. La convention de rupture définit les conditions de celle-ci, notamment le montant de l'indemnité de rupture, qui ne peut être inférieur à celui de l'indemnité légale de licenciement, et fixe la date de rupture du contrat.

À compter de la date de signature de la convention, chacune des parties dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation sous la forme d'une lettre adressée par tout moyen attestant de sa date de réception. À l'issue de ce délai, la partie la plus diligente adresse une demande d'homologation à l'autorité administrative (c'est-à-dire, selon le projet de décret, le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), qui dispose de 15 jours ouvrables, à compter de la réception de la demande, pour homologuer la rupture. À défaut de notification dans ce délai, l'homologation est réputée acquise.

Indemnités de licenciement

Désormais, la durée d'ancienneté dans l'entreprise pour pouvoir prétendre aux indemnités de licenciement est d'un an (au lieu de deux ans). De plus, le montant de l'indemnité est identique pour les licenciements économiques et ceux pour motif personnel, ce montant devant être fixé par décret. En cas de licenciement pour inaptitude non professionnelle, les indemnités dues au salarié au titre de la rupture peuvent être prises en charge soit par l'employeur, soit par un fonds de mutualisation à la charge des employeurs.

Dans tous les cas, lors de la rupture du contrat de travail, l'employeur établit et remet au salarié un reçu pour solde de tout compte qui fait l'inventaire des sommes versées. Ce reçu peut être dénoncé dans les six mois suivant sa signature. Passé ce délai, le reçu devient libératoire pour l'employeur pour les sommes qui y sont mentionnées.

La fin du CNE

La loi enterre définitivement le Contrat Nouvelles Embauches (CNE) : les contrats en cours sont requalifiés en CDI de droit commun.

Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Marie-Hélène LESNIEWSKA, animateur économique, au 03 80 63 13 52 ou marie-helene.lesniewska@cma-21.fr

La formation,

un investissement capital pour votre entreprise

A l'heure où les exigences clients évoluent, où la concurrence est plus vive, où les évolutions technologiques et l'innovation bouleversent l'organisation ainsi que les relations au sein de vos entreprises, l'adaptation et l'acquisition de nouvelles compétences sont un enjeu majeur pour vous tous.

La formation professionnelle est, et restera, au cœur de la réussite de votre entreprise.

Le Conseil de la Formation finance vos formations

Vous êtes chef d'entreprise inscrit au répertoire des métiers, conjoint collaborateur ou associé, auxiliaire familial, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de votre formation.

Programmation régionale de formation à la gestion et au développement d'entreprise

Priorités de financement fixées par le Conseil de la Formation de Bourgogne

1- Stages courts suivis par les créateurs – repreneurs : de 6 mois avant le début d'activité à 36 mois après

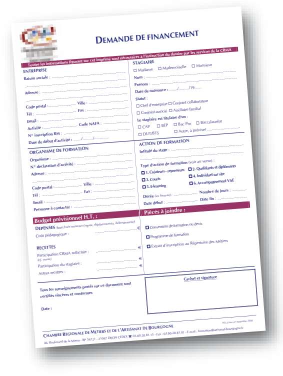
2- Stages qualifiants et diplômants

3- Stages courts :

- Informatique – bureautique
- Gestion – comptabilité – finance
- Commercialisation – marketing
- Ressources humaines – management
- Aspects juridiques et réglementaires
- Protection de l'environnement, développement durable, sécurité, et prévention des risques
- Développer l'entreprise
- Communication et développement personnel
- Les permis C, EC, EB et CACES R386 & R389,
- Bilans de compétences et accompagnements VAE

4- Stages individuels sur site

Obtenez le règlement d'intervention complet et les démarches à suivre sur :


DEMANDE DE FINANCEMENT



ou en prenant contact avec :

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne :
46, boulevard de la Marne - 21000 DIJON
formation@artisanat-bourgogne.fr
Tél : 03 80 28 81 15

Pour les formations techniques, s'adresser au FAFCEA, Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanales, à Paris.



Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Bourgogne

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat départementale est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.



Evénement

Un salon informatique pour les artisans !

Initialement prévu au mois d'octobre 2008, ce salon a finalement été reporté au mois de mars prochain et s'inscrit ainsi dans le programme de la Semaine Nationale de l'Artisanat. Organisé par le CEntre Micro-Informatique de la CMA21, il vous permettra de découvrir de nombreuses solutions liées aux Nouvelles Technologies. Rendez-vous les 13, 14 et 16 mars prochains à la CMA21 !

3 jours pour découvrir de nombreuses solutions liées aux Nouvelles Technologies au service de l'artisanat :

- **Des exposants :** matériel (ordinateurs, imprimantes, traceurs, agendas...), logiciels de gestion, logiciels métiers (bâtiment, caisse, garage...).
- **Des mini-conférences :** en 1 h 30, venez vous informer sur différents aspects des NTIC, comme la sécurité, le choix de l'équipement, les logiciels gratuits, la présence sur Internet...

Certains ateliers permettront l'obtention du Passeport pour l'Economie Numérique

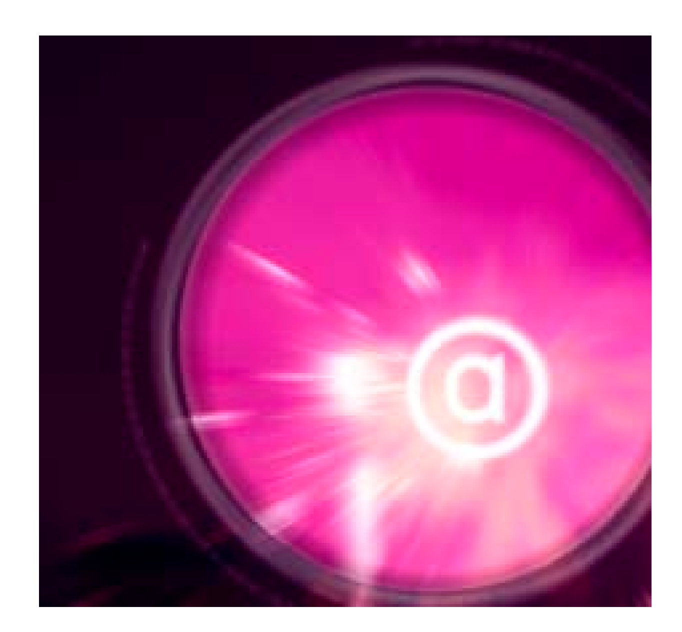
Rendez-vous à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or, 65/69 rue Daubenton à Dijon, les 13, 14 et 16 mars 2009.
Vendredi 13 mars, de 15h à 22h, samedi 14 et lundi 16 mars de 10h à 17h.
Accès facile - Parking gratuit à l'arrière du bâtiment de la CMA21

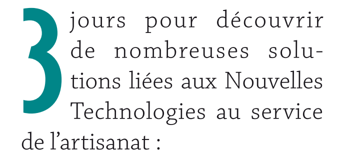


L'Agenda des NTIC

Les rendez-vous NTIC sur France Bleu Bourgogne
Retrouvez la CMA21 et sa chronique NTIC dans l'émission Les Spécialistes, de 9h05 à 9h30, les 8 et 21 janvier 2009, et les 4 et 24 février 2009.

Prochains ateliers
En environ 1h30, venez découvrir gratuitement différents aspects des Nouvelles Technologies :
- mardi 20 janvier 2009, 8h30 : les sauvegardes
- vendredi 20 février 2009, 8h30 : pourquoi et comment créer un site







Concours « Les Net Trophées de l'artisanat de Côte-d'Or »

Vous avez un site Internet ? Participez au concours des Net Trophées Sites de l'Artisanat 21 !!

Pour la 7ème année consécutive, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Côte-d'Or souhaite récompenser les entreprises artisanales présentes sur Internet. Si vous avez un site, pour participer, il suffit tout simplement de nous communiquer son adresse et de préciser s'il s'agit d'un site réalisé personnellement ou par un prestataire.
Date limite des inscriptions : 30 janvier 2009.
Pour tout renseignement et inscription, contactez votre CMA : Pascal BORTOT, animateur économique en charge des NTIC, au 03 80 63 13 52 ou cemi@cma-21.fr.



« Mon entreprise vous ouvre ses portes » : vous aussi, participez à cette opération !

« Mon entreprise vous ouvre ses portes », la 1ère édition, lancée du 14 au 21 mars 2008 par la CMA21, a remporté un franc succès auprès du grand public. C'est pourquoi la CMA21 a choisi de renouveler l'opération en 2009 avec toutefois un nouveau défi : que vous soyez plus nombreux encore à participer.

Du boulanger au menuisier, en passant par le coiffeur, le restaurateur d'objets d'art ou encore le maréchal ferrant, plus d'une cinquantaine d'entreprises artisanales, réparties sur l'ensemble du département, ont ouvert leurs portes au public en 2008 et ont ainsi accueilli 420 visiteurs durant toute la semaine, dont plus d'une centaine d'élèves du primaire.

Vous aussi, profitez de cette grande opération pour valoriser votre entreprise, votre personnel vos savoir-faire auprès du grand public, et pour consolider vos relations avec la clientèle mais aussi avec les jeunes et les élus locaux.

Trois mots d'ordre seulement
- **simplicité,** car vous ne vous souciez pas de la promotion de l'événement, la CMA21 gère l'ensemble de la communication (campagne presse et web, communication auprès du public scolaire) et vous fournit gratuitement un kit de communication pour promouvoir vos portes ouvertes (affiches, etc.) ;
- **sur-mesure,** car vous ouvrez vos portes quand vous le souhaitez entre le 13 et le 20 mars 2009, sur la durée de votre choix (1h, ½ journée, 2 jours, 4 jours, etc.) ; vous vous appropriez cet événement pour l'adapter en fonction de votre disponibilité et de celle de votre personnel ;
- **promotion,** car vous faîtes partager auprès du grand public et de vos potentiels clients votre dynamisme, votre savoir-faire et votre implication dans le développement économique de notre département.



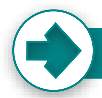
N'attendez plus pour vous inscrire ! Contactez dès à présent votre CMA :

Elise ROUSSEAU-PIZZOLO, chargée de communication, au 03 80 63 10 15 ou communication@cma-21.fr

Ils participent à l'édition 2009...

Bottier : *Atelier Duval à Dijon*
Boucher charcutier : *Denis Maublanc à Dijon*
Pâtissier : *Aux Délices du Morvan à Saulieu*
Chocolatier : *La Cabotte à Chocolats à Clemencey*
Coiffure : *Lugano Coiffure à Dijon*
Janine Rubin à Fontaine Française
Air du Temps à Nuits saint Georges
Dorure sur Bois : *L'Atelier des Cadres et Bois dorés à Bressey sur Tille*
Ebénisterie : *Le Meuble dans tous ses Etats à Semur en Auxois*
Esthétique : *Pensée d'Orient à Nuits saint Georges*
Ferronnerie d'Art : *Ferronnerie d'Art Quenot à Auxonne*
Fleuriste : *Fiorella / Isabelle Minini à Dijon • La Serre Fleurie à Dijon*
Maçonnerie Chaux Chanvre : *SFM Frambourg à Fain les Montbard*
Maintenance Réparation Matériel HiFi Video : *Morize Audio Video Communication à Menetreux le Pitois*
Menuiserie : *SARL Henri & Nicolas Mazue à Darcey • Le Menuisier de la Rochepot à La Rochepot • SARL Menuiserie Thelongeon à Saint Julien*
Prêt à Porter & Linge de Maison de Luxe : *Marquise de Laborde à Beaune*
Réparation de Motoculture : *William Forestier & Fils à Bessey les Cîteaux*
Réparation de Télécommandes : *Le Télécommandier à Vielvierge*
Restauration et conservation d'oeuvres d'art graphique et reliure d'art : *Feuill'age à Nolay*
Serrurerie Métallerie : *SARL Boudier à Chenôve*
Tapisserie Décoration : *L'Artisan Tapissier à Beaune*

Ils se regroupent pour participer et accueilleront le public sur un seul et même lieu... *Begin Serrurerie, SARL Aux 5 Sens (Boulangerie), Torre (Maçonnerie Carrelage), EURL Tomelec (Electricité), Chauffage Sanitaire Issois, EURL Gest (Menuiserie), MRT (Taille de Pierre), Boucherot SARL (Couverture Zinguerie), Pernot Bernard Entreprise (Terrassement et Travaux Publics), Poitrimol (Peinture intérieure Décoration) et Structure Bois (Charpente et menuiseries) - ces artisans proposeront au public animations et démonstrations de savoir-faire, 11 rue du Triage à Is sur Tille.*
Cette liste n'est pas exhaustive et ne tient compte que des inscriptions enregistrées à l'heure où nous bouclons cette édition. Il est encore temps de les rejoindre et de vous inscrire !!



Concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »

Menez vos apprentis vers un titre prestigieux



Votre apprenti peut lui aussi concourir et obtenir ce titre prestigieux

Ce concours national organisé par la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France avec le double parrainage du Ministère de l'Education Nationale et du Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Artisanat et au Commerce, permet aux jeunes d'accéder aux exigences de l'excellence dans leur métier. Et pourquoi ne pas inviter votre apprenti à concourir ?

Parce que valoriser l'apprentissage et l'enseignement professionnel est une priorité, parce que soutenir et accompagner les jeunes dans leur choix d'exercer des métiers manuels est primordial, parce que assurer la transmission des savoir-faire et promouvoir le travail de qualité est fondamental, la Société des Meilleurs Ouvriers de France met un point d'honneur à accompagner depuis 1985 les jeunes vers la voie de l'excellence grâce à l'organisation du concours « Un des Meilleurs Apprentis ».

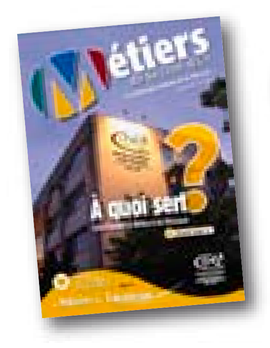
S'adressant à toutes personnes de moins de 21 ans qui suivent une formation professionnelle sanctionnée en fin de parcours par un diplôme de niveau CAP ou BEP, ce concours est ouvert à celles et ceux qui ont le goût de la compétition et qui recherchent en permanence la voie de l'excellence. La participation à ce concours conjugue courage, talent et savoir-faire.

En 2008, pour le seul département de la Côte-d'Or, ils n'étaient pas moins de 81 à s'être investis dans ce challenge. Chacun d'entre eux a ainsi longuement travaillé à la réalisation de son œuvre qui a ensuite été soumise à l'appréciation du jury départemental, composé de Meilleurs Ouvriers de France, d'artisans, d'ouvriers hautement qualifiés et d'enseignants. Les œuvres médaillées d'or et d'argent au niveau départemental, soit 20 apprentis sur les 81 en lice en Côte-d'Or, ont été évaluées par un second jury au niveau régional. Enfin, seuls les candidats médaillés d'or au plan régional ont pu concourir au niveau national pour le titre « Un des Meilleurs Apprentis de France ».

A l'issue de toutes ces épreuves, le verdict est tombé... la Côte d'Or peut afficher avec fierté son palmarès : 3 apprentis côte-d'oriens ont décroché la médaille d'or du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France », preuve que la jeunesse est prête à défendre et représenter la culture artistique et technique et à assurer plus tard la pérennité de savoir-faire irremplaçables, avec en toile de fond cette insatiable envie de toujours se surpasser.

Comment s'inscrire au concours ?

Créé en 1985 au niveau départemental, puis régional et enfin national depuis l'an 2000, ce concours connaît aujourd'hui une croissance assez exceptionnelle sur l'ensemble du territoire national. Votre apprenti peut lui aussi concourir et obtenir ce titre prestigieux ! Pour s'inscrire, il suffit de s'adresser à son établissement de formation qui lui donnera la marche à suivre ou contacter Monsieur ou Madame FRANCOIS, responsables du concours au sein de la société départementale des Meilleurs Ouvriers de France, au 03 80 39 72 66.




L'offre de services de votre CMA, la suite...

Les formalités de votre entreprise en un seul clic

La CMA de la Côte-d'Or met à votre disposition un outil interactif pour vous simplifier les formalités : www.cfe-metiers.com



Installation technique requise

- 1 ordinateur
- 1 accès à Internet
- 1 adresse de messagerie électronique

Vous souhaitez déclarer votre changement d'adresse, une extension d'activité, un changement de dirigeant ou même une cessation d'activité, sans avoir à vous déplacer ? Alors connectez-vous sur le site Internet www.cfe-metiers.com.

Vous pourrez créer votre compte personnel virtuel en choisissant un identifiant et un mot de passe qui vous permettront à chaque connexion d'entrer dans un espace sécurisé. Il vous suffira de vous laisser guider par les indications apparaissant à l'écran.

Rassurez-vous, cet outil informatique n'a pas pour vocation de déshumaniser les services rendus aux entreprises artisanales ! Les collaborateurs du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) ont en effet immédiatement connaissance de toutes les formalités que vous aurez réalisées par Internet, les vérifient systématiquement et vous informent de leur suivi. Pour ce faire, le CFE communiquera principalement avec vous par voie électronique mais nos lignes téléphoniques restent à votre disposition : 03 80 63 10 17 (CFE) ou 03 80 63 13 53 (standard général).

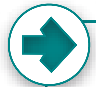
Pour en savoir plus, contactez votre CMA :

Atika SOUIDI, assistante aux formalités, au 03 80 63 10 17 ou cfe@cma-21.fr


Atika SOUIDI, assistante aux formalités, Centre de Formalités des Entreprises

« Modifier son entreprise sans bouger de chez soi »

« Le cfe-metiers.com vous permet de créer, mais aussi de modifier votre entreprise en quelques étapes, sans bouger de chez vous. L'utilisation de la déclaration en ligne permet d'effectuer les formalités d'immatriculation, de modification ou de radiation de votre entreprise en quelques clics.
Dès que vous nous transmettez votre déclaration, nous en vérifions le contenu, celle-ci est acceptée lorsqu'elle est conforme, ou refusée (pour permettre les modifications signalées, il ne s'agit nullement d'un refus de la formalité).
Une fois la déclaration acceptée, vous devez imprimer les liasses en nombre suffisant et nous les adresser accompagnées des pièces et règlements demandés, qui ont été listés au cours de la vérification.
Dès réception du dossier papier, votre demande est traitée rapidement, elle est complète puisque toutes les vérifications ont été faites avant l'envoi du dossier.
Il ne nous reste qu'à diffuser l'information à tous les organismes destinataires, qui sont prévenus de la création ou des modifications à apporter à votre entreprise »



Le site officiel internet des artisans de Bourgogne fait peau neuve



Meilleure visibilité, valorisation des espaces de promotion des artisans, possibilité de rechercher un artisan par sa distinction ou label environnemental et bien d'autres options sont à découvrir. N'hésitez pas à vous rendre sur : www.artisanat-bourgogne.fr

L'annuaire des artisans de Bourgogne sur Internet a été lancé auprès du grand public à l'occasion de la Semaine Nationale de l'Artisanat du 16 au 23 mars 2007.

- 23 000 fiches de contact d'entreprises artisanales sont désormais accessibles depuis le net sur un site unique,
- 385 liens vers les sites Internet des entreprises sont proposés aux internautes,
- 1821 courriels d'entreprises sont publiés et 738 nouveaux courriels ont été collectés en 9 mois grâce au site,
- une cinquantaine d'espaces de promotion d'entreprise (1 page ou 5 pages) sont ouverts,
- le site a généré 200 demandes électroniques de mise à jour des données des Répertoires de Métiers.

Le site a enregistré un total de 24 755 visiteurs sur les 12 premiers mois de son existence.
Depuis novembre 2008, une campagne de promotion du site a été lancée à destination du grand public, elle va s'intensifier sur 2009 et sera couplée avec des actions d'amélioration du référencement afin que le site soit mieux positionné dans les moteurs de recherche.



Plateforme de services mobilité dans le Châtillonnais : une solution pour vos apprentis

Une nouvelle plateforme de services mobilité a été inaugurée en septembre dernier par la Mission Locale et Rurales des Marches de Bourgogne (voir aussi notre Brève page 10).

Notamment financée par la communauté de communes du Pays Châtillonnais, le département et la région, cette plateforme propose des services concrets : prêt de véhicules deux et quatre roues, recherche de solutions de mobilité autonome, centrale d'information sur les réseaux, horaires et itinéraires de transports en commun, soutien financier au cas par cas, pour passer le permis de conduire, effectuer de menues réparations sur un véhicule, payer l'essence ou les titres de transports...

Ce service est né des constats suivants : 75% des entreprises du Pays Châtillonnais rencontrent des difficultés en matière de recrutement, à cause de problèmes de mobilité ; parallèlement, 3 000 habitants souffrent de problèmes liés à l'immobilité. 12% de la population n'est par exemple pas desservie par les lignes de bus.

Vous êtes artisan dans le Châtillonnais et comptez dans votre effectif un apprenti ? Cette prestation peut vous intéresser. En effet, si votre apprenti rencontre des difficultés pour effectuer les trajets entre son domicile et votre entreprise, il peut peut-être, sous certaines conditions, bénéficier de ce service.

Pour en savoir plus sur ce service et ses conditions d'accès, contactez la Plateforme de Services de Mobilité du Pays Châtillonnais :

Thierry LOPES au 06 70 56 72 62 ou tlopes@mlbourgogne.fr
1, rue Ernest Humblot à Châtillon sur Seine.



Encore des terrains disponibles

A 30 minutes de Dijon, en direction de Saint-Jean-de-Losne, la commune d'Aiserey vend, sur une parcelle de 30 000 m², 17 lots maximum de 2000 m² environ (division en 6 îlots). Ces terrains sont disponibles immédiatement. De nombreuses entreprises sont déjà installées sur cette zone d'activités (Netto, Attac, Weldom, maison de retraite).

La taxe professionnelle est fixée à 4,41%, la taxe sur le foncier bâti à 12,88% et la taxe sur le foncier non bâti à 37,23%. Le prix du m² est quant à lui fixé à 24€ TTC.

Pour en savoir plus, contactez la Mairie d'Aiserey

au 03 80 29 68 90 ou maire-aiserey@wanadoo.fr



Le site de la CMA21 fait peau neuve... à découvrir bientôt !

Le site Internet de la CMA21 est en cours de relookage et de refonte complète. Sa mise en ligne officielle est prévue à la fin du mois de janvier prochain, sous la même adresse www.cma-21.fr.

En attendant, et en exclusivité, voici une première visite guidée pour le découvrir...

Ce nouveau site, en totale harmonie avec notre offre de services, affiche un seul objectif : vous informer au mieux des prestations proposées par la CMA21, que vous soyez artisan, porteur de projet, futur apprenti, grand public, partenaire ou encore professionnel de la presse.
Finis donc les menus « à rallonge », fouillis et manquant de lisibilité... Bientôt, vous n'aurez qu'à choisir, depuis la page accueil, entre 5 grands thèmes et ce en fonction de votre profil.

Vous êtes artisan

Cette rubrique vous permettra de découvrir comment et dans quels domaines la CMA21 accompagne les chefs d'entreprises artisanales en exercice : développement de l'entreprise, développement durable, informatique et nouvelles technologies, formation, recrutement d'apprentis, formalités et qualifications, transmission et accompagnement en cas de difficultés.

Devenez artisan

A travers cette rubrique, les porteurs de projet auront tout loisir de découvrir ce qu'est un artisan, ce qu'est la 1ère entreprise de France et, surtout, comment la CMA21 les accompagne tout au long de leur projet, de l'idée à la concrétisation.

Espaces jeunes

Dédié aux futurs apprentis, cet espace apportera à la fois des informations générales sur l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat mais aussi une présentation complète de l'appui que peut apporter la CMA21 à tous les jeunes souhaitant entrer en apprentissage.

Rubrique « Services »

Vous pourrez y retrouverez toute l'actualité de l'artisanat en Côte-d'Or mais aussi en France, une base documentaire complète avec fiches téléchargeables en PDF (apprentissage, formalités, formation, aides aux artisans, aides aux créateurs, etc.), des liens et adresses utiles, ou encore votre journal Métiers de la Côte-d'Or en téléchargement.

Votre CMA

Une rubrique pour tout savoir sur votre CMA, son fonctionnement, ses agents, ses élus, ses partenaires.
Rendez-vous vous est donc donné en janvier prochain pour découvrir ce nouveau site Internet qui est le vôtre ! A bientôt donc sur www.cma-21.fr... (adresse inchangée).

Article réalisé en partie avec la CMA de la Nièvre



Communiquons mieux ensemble
Envoyez-nous vos adresses mail !

Nous pourrons ainsi vous envoyer régulièrement l'actualité du secteur artisanal, et vous serez également destinataire de notre future lettre d'information (newsletter).
Pour cela, il vous suffit d'envoyer un message à l'adresse suivante : communication@cma-21.fr ou de contacter Elise ROUSSEAU-PIZZOLO au 03 80 63 10 15





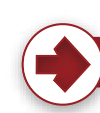
CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Les économies d'énergies, c'est l'avenir de nos métiers. Formons-nous !

L'amélioration énergétique des bâtiments est un enjeu vital pour notre avenir. Pas moins de 600 milliards d'euros de travaux sont prévus dans le bâtiment d'ici 2050 pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Tous les corps de métiers vont être concernés par les économies d'énergies ainsi que tous les types de chantiers.

Déjà 70 artisans formés à la CAPEB Côte-d'Or !



Les formations FEE Bat (Formations aux Economies d'Energie) constituent un complément de formation essentiel pour devenir un pro des économies d'énergie

Nous vous proposons 3 modules de formation de deux jours qui vous permettront de compléter votre métier de base dans sa dimension économies d'énergies.

Module 1 : identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants et élaborer les différentes solutions techniques

Module 2 : maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants

Modèle 3 : savoir mettre en œuvre, par corps de métier, les techniques d'amélioration énergétique

Les formations FEE Bat sont entièrement prises en charge

Pour chaque module et par participant (chef d'entreprise et salarié), le coût pédagogique de la formation est pris en charge à 100 % ; le stagiaire touchera également une indemnité forfaitaire pour le temps passé en stage, les frais de déplacement et les frais de repas.

Les formations FEE Bat sont une étape utile pour devenir ECO ARTISAN

L'ECO ARTISAN est un label développé par la CAPEB dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, pour distinguer votre capacité à offrir un conseil indépendant en matière d'efficacité énergétique.

Calendrier des formations FEE Bat

Module 1 : 12 et 13 janvier 2009 – 12 et 13 mars 2009
Module 2 : 9 et 10 février 2009 – 11 et 12 mai 2009
Ces formations se déroulent dans les locaux de la CAPEB Côte-d'Or

Un ECO ARTISAN : qu'est-ce que c'est ?

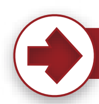
ECO artisan

- C'est d'abord un artisan ayant la qualité d'artisan
- Ce n'est pas un métier nouveau
- C'est un professionnel compétant dans son métier d'origine et qui a acquis une nouvelle compétence : la maîtrise de la performance énergétique des bâtiments

Pour tout renseignement complémentaire ou pour s'inscrire aux formations FEE Bat

Mme CAMPANA CHABANNE - Tel 03 80 52 66 87





Union Départementale des Artisans Boulangers Pâtissiers

Les boulangers à la Foire Gastronomique de Dijon

Comme chaque année, l'Union Départementale des Artisans Boulangers et Boulangers-Pâtissiers de la Côte d'Or a participé à la 78ème Foire Internationale et Gastronomique de Dijon, qui a eu lieu du vendredi 31 Octobre au mardi 11 Novembre 2008. Pour l'Union départementale, il s'agissait de sa 26ème participation consécutive et sa 40ème année de présence à la Foire.

Bien que la morosité de la situation économique ait pesé sur l'affluence des visiteurs, force est de constater un engouement toujours présent pour la Foire Gastronomique. Notre stand, toujours situé près de l'entrée du Boulevard de Champagne, a connu son habituel défilé de consommateurs avisés de pains, viennoiseries et gâteaux, attirés par les odeurs du fournil, tout au long de la journée à l'arrivée comme au départ.

Comme d'habitude, nos Boulangers et nos Boulangères se sont appliqués à satisfaire les demandes du public ; ce stand, sur lequel était installé tout le matériel nécessaire à la fabrication de pain, de viennoiseries et de pâtisseries, a attiré un grand nombre de visiteurs, admiratifs devant le travail quotidien des Boulangers et des différents intervenants extérieurs venus animés tout au long de cette période : MOULINS MICHELOT, DIJON CEREALES MEUNERIE et les COMPAGNONS DU DEVOIR.



Les boulangers à l'œuvre à la Foire de Dijon

Ce stand est une belle « vitrine » représentant une magnifique profession qui crée tous les jours des produits gustatifs, beaux à regarder et bons à déguster.

Nous remercions très chaleureusement nos installeurs des matériels : Daniel GIRAULT des Ets GIRAULT 5 Impasse Crais l'Huilier 21310 TANAY (03.80.36.77.68) et Patrick SELLE des Ets MULTI SERVICES 49 Route d'Allerey 71590 GERGY (03.85.98.96.06) se sont pliés en quatre, malgré les contraintes et embûches rencontrées, mais ont parfaitement rempli le défi ; encore un très grand merci à ces deux Artisans.

Nous adressons aussi nos grands remerciements à Anthony ROL des Ets GEST-MAG 546 Rue des Vignes Dardelain 21160 MARSANNAY LA COTE (03.80.54.31.90) pour leur aide depuis des années pour la caisse enregistreuse.

Nous remercions également nos fournisseurs de farine qui participent grandement à la vie du Stand : Moulins Michelot, Dijon Céréales Meunerie, Grands Moulins de Paris, Minoterie Forest, Minoterie Gay et aussi les Ets Geousserant de Dijon pour les produits de Boulangerie qui, comme chaque année, nous ont beaucoup soutenus.

Le lundi 3 novembre s'est déroulée la Journée de la Boulangerie, avec la présence de Jean Pierre CROUZET, Président de la Confédération de la Boulangerie Française et de Joseph NICOT, Président de la Meunerie Française.

Comme d'habitude ce jour était réservé au Concours de pains décorés ; les présentations de magnifiques pièces réalisées par des hommes et des femmes de tous niveaux, du CAP au BP, apprenti(es), ouvriers, ouvrières, employé(e)s, employeurs, vendeuses, ravirent le public, toujours admiratif du travail accompli par les participants. Cette année de nouveaux créateurs se sont mesurés aux « anciens ». Tous ces valeureux candidats et candidates furent récompensés de leurs nombreuses heures de travail par des coupes et lots offerts par nos partenaires habituels : Moulin du Couloir, Moulins Michelot, Dijon Céréales Meunerie, Grands Moulins de Paris, Minoterie Forest, Minoterie Gay, Ets Geousserant, Ets Prost, Mutuelle Radiance, AG2R, Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté, Bragard, Coopérative de Vannerie de Villaines, Distillerie Peureux, FRANCE Bleu Bourgogne, CMA21, Joseph Cartron, Labo Four Diffusion, Ville de Dijon, les Anis de Flavigny, Pagès Védrenne.

Cette année, le Trophée MONIN a été remis à Jean-Michel VAUCHOT, Responsable des Apprentis au CFA LA NOUE à Longvic, pour sa magnifique prestation.

A l'année prochaine.





Réunion de reprise pour la FENARA 21

C'est le 2 septembre dernier que le Bureau de la FENARA 21 a tenu sa réunion de reprise de l'automne dans les locaux de la CAPEB Côte-d'Or.



La FENARA 21, représenté par son Président Guy Thibaut, a tenu sa réunion de reprise de l'automne avec le concours du RSI

Cette réunion, qui s'est déroulée avec le concours du Régime Social des Indépendants (RSI) de Bourgogne, avait pour but de rappeler et présenter dans le détail les différentes aides auxquelles les retraités de l'artisanat peuvent prétendre en fonction du plafond de retraite perçu et s'ils en font la demande.

Etaient présents M. René PERNOT, Président du RSI Bourgogne, Mme Véronique GROSELIER, chargée de l'action sociale au RSI, M. Georges GUYOT RENAUD, M. KOCET et leurs épouses, représentant les retraités du commerce.

Aides à l'habitat

Elles concernent les réfections de pièces intérieures (peinture, papiers peints, sols), l'aménagement de salles de bains (remplacement d'une baignoire par une cabine de douche), l'aménagement des escaliers (rampe avec siège), l'installation du chauffage central ou autres travaux liés à l'isolation (remplacement des ouvertures, fenêtres, portes avec double vitrage, toiture, isolation, etc.). Un devis doit être réalisé par un artisan répertorié au RSI.

Santé et social

En cas de difficultés passagères, le RSI pourra éventuellement apporter une aide sur les domaines suivants : aide pour la complémentaire santé, aide ménagère à domicile, soins à domicile, portage de repas, garde à domicile, aide pour la téléalarme, dépassement d'honoraires de médecin ou chirurgien, dépenses liées à l'optique et l'audition, obsèques, vacances, déménagement en vue d'un rapprochement familial, etc.

Le mot du RSI

Le RSI a indiqué lors de cette réunion que les artisans et les commerçants, ou encore leur veuve, qui perçoivent du RSI une pension de retraite peuvent bénéficier de l'action sociale de leur caisse. Celle-ci leur accorde des aides favorisant le maintien des liens familiaux et sociaux. Ces aides ne sont toutefois pas automatiques mais attribuées après étude de leur dossier, de façon anonyme, par la commission d'action sociale du RSI.
Pour toutes les questions que vous vous posez, nous vous invitons à prendre contact avec le RSI : Madame GROSELIER au 03 80 77 53 16

Vous, futurs retraités ou qui avez des parents retraités de l'artisanat, cela vous concerne ! Faites-le savoir autour de vous ! Bientôt, vous serez à nos côtés.

Pour adhérer : FENARA 21

65/69, rue Daubenton - 21000 DIJON
Cotisation retraité(e) 20€, veuve de retraité 18€.

PACK PROFILS

PROTECTION DES **PROFESSIONNELS INDEPENDANTS**

SANTÉ ET PRÉVOYANCE, PROTÉGEZ VOTRE INDÉPENDANCE.

Fort de la confiance de 141 000 professionnels indépendants, Radiance a créé Pack Profils, un ensemble de garanties santé et prévoyance conçu spécialement pour répondre à vos besoins. Ainsi avec Pack Profils, vous bénéficiez d'une protection intégrale pour vous, votre activité et votre famille. Et grâce à la loi Madelin, vous profitez d'une déduction fiscale de vos cotisations. Pour découvrir les nombreux avantages de Pack Profils, rencontrons-nous !

DIJON

5, place de la République





www.radiance.fr

En Bourgogne : AUTUN - AUXERRE - BEAUNE - BOURBON LANCY - CHALON S/SAONE CHAUFFAILLES - LOUHANS - MONTBARD - NEVERS